

## AVIS DE MISE A DISPOSITION

Communauté de communes du Pays de Villersexel

### **Modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme de Villersexel**

Par délibération en date du 28 juin 2021, la Communauté de communes du Pays de Villersexel a engagé une procédure de modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) en vigueur sur le territoire de Villersexel.

La modification simplifiée n°3 du PLU de Villersexel est engagée en vue de : **rectifier une erreur matérielle affectant le règlement des zones UY et 1AUY dédiées à l'accueil des activités économiques ; erreur à l'article 6, relatif à l'implantation des constructions par rapport aux voies publiques.**

Par délibération du 5 octobre 2021, la Communauté de communes du Pays de Villersexel a défini les modalités de la **mise à disposition du public du dossier présentant la modification.**

- La mise à disposition du public du dossier de modification se déroulera :  
**du mardi 2 novembre au mardi 2 décembre 2021 inclus**
- Le dossier **sur support papier** comportant le registre destiné à recueillir les observations du public, sera tenu à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture au public :  
**à la mairie de Villersexel** – 1 Place de l'hôtel de ville  
**au siège de la communauté de communes** - 144 rue de la Prairie Villersexel
- Pendant toute la durée de la mise à disposition, chacun pourra prendre connaissance du dossier, consigner ses observations sur le registre ou adresser toute correspondance par écrit à : M. le Président – 144 rue de la Prairie - 70110 VILLERSEXEL
- Pendant la durée de la modification simplifiée, un site Internet comportant un registre dématérialisé sécurisé auquel le public peut transmettre ses observations et propositions directement est ouvert à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/2730>
- Les observations pourront également être transmises via l'adresse mail suivante : [modification-simplifiee-2730@registre-dematerialise.fr](mailto:modification-simplifiee-2730@registre-dematerialise.fr) - onglet « Déposer une observation »,
- Les observations transmises par courriel seront publiées sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/2730> et donc visibles par tous.

Toute information relative au dossier mis à disposition peut être demandée à Isabelle GRIVART, à la communauté de communes par téléphone (03 84 20 54 19) ou par courriel ([plui@cc-villersexel.fr](mailto:plui@cc-villersexel.fr)).

A l'issue de la mise à disposition, Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays de Villersexel en présentera le bilan devant le conseil communautaire qui en délibérera et adoptera par délibération motivée le projet de modification éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis par les Personnes Publiques Associées et des observations du public.

Le Président de la Communauté de communes du Pays de Villersexel,



  
Daniel CLERC